OCTOBRE / 2026

RELAIS AGASTAT

AMIANTE SUR LE MATÉRIEL FERROVIAIRE

la convocation de la CSSCT de MI s'impose !

Nous prenons note d'une énième découverte de pièces amiantées sur du matériel ferroviaire.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle à votre service que, depuis des mois, nous réclamons qu'un état exhaustif des appareillages constitutifs des matériels soit effectué et qu'en attendant, des RAAT soient réalisées systématiquement pour lever le doute sur les matériels et appareillages entrant en maintenance.

Des mesures immédiates de préventions sont à mettre en oeuvre d'urgence



Nos demandes incessantes de repérer les organes contenant de l'amiante n'ont comme seule réponse de la direction que la task-force œuvrait et que l'ingénierie avait pointé l'ensemble de ces organes ou appareillages. En d'autres termes, le sujet est maîtrisé.

L'UNSA-Ferroviaire avait demandé à la direction de contacter l'ensemble des fournisseurs pour nous informer des autres appareillages susceptibles de contenir de l'amiante et montés sur nos matériels roulants.

L'UNSA-FERROVIAIRE ÉXIGE DES ACTES POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUS !

MATÉRIEL INDUSTRIEL

Force est de constater qu'une nouvelle fois, les demandes et alertes émises par les représentants du personnel n'ont pas été prises en compte ou ont été minimisées.



Il apparaît que ces relais Agastat sont entretenus par le TI de Rennes depuis 2014 et par le TI de Nevers auparavant. Ils ont été manipulés par la quasi-totalité des électriciens des technicentres ayant eu en charge la maintenance des voitures Corail. Ces relais ayant été montés sur nos matériels dans les années 1960 et n'ayant pas été détectés comme contenant de l'amiante jusqu'à aujourd'hui, un nombre conséquent d'agents potentiellement contaminés par des fibres d'amiante doit faire l'objet de FEA.

Des mesures immédiates de prévention doivent être mises en œuvre et qu'à cet effet, la convocation de la CSSCT de MI s'impose, avec pour objectifs :

- Retracer l'historique de la maintenance de niveau 4 des contacteurs Agastat afin de recenser les ateliers réparateurs concernés.
- Retracer l'historique de la maintenance de niveaux 2 et 3 des contacteurs Agastat afin de recenser les centres de maintenance, ex-EMM, EMT, dépôts concernés.
- Nos bases fibres montrant encore une fois leurs carences, appliquer le principe de précaution prévu au Code du travail, à savoir effectuer des RAAT systématiquement avant tous travaux ou interventions sur tous les véhicules et organes pour lesquels nous n'avons pas de traces de prélèvements antérieurs.
- Recenser l'ensemble des salariés travaillant ou ayant travaillé sur les relais Agastat et émettre les FEA correspondantes à leur exposition.
- Modifier les DUEVRP en conséquence et les présenter pour avis en CSE.
- Rédiger les modes opératoires et plans de retrait permettant de maintenir le matériel en exploitation.

L'UNSA-FERROVIAIRE ÉXIGE DES ACTES POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUS !